

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**Point 1 de l'ordre du jour**

**CX/FICS 00/1  
Août 2000**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

**Neuvième session**

**Perth (Australie), 11 - 15 décembre 2000**

*La session se tiendra à l'hôtel Hyatt Regency, Perth (Australie) du  
lundi 11 décembre à 10 heures au vendredi 15 décembre 2000*

### **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FICS 00/1
2.	Questions soumises par d'autres Comités du Codex	CX/FICS 00/2
3.	Projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats	CX/FICS 00/3
	- Observations à l'étape 6	CX/FICS 00/3-Add.1
4.	Avant-projet de directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires	CX/FICS 00/4
	- Observations à l'étape 3	CX/FICS 00/4-Add.1
5.	Avant-projet de directives sur l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de qualité afin de satisfaire aux exigences spécifiées relatives aux aliments	CX/FICS 00/5
	- Observations à l'étape 3	CX/FICS 00/5-Add.1
6.	Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires	CX/FICS 00/6
	- Observations à l'étape 3	CX/FICS 00/6-Add.1

- |     |  |                    |
|-----|--|--------------------|
| 7.  | Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires | CX/FICS 00/7       |
|     | - Observations à l'étape 3   | CX/FICS 00/7-Add.1 |
| 8.  | Document de travail sur des directives pour la gestion des risques dans les situations d'urgence relatives au contrôle des aliments affectant le commerce international  | CX/FICS 00/8       |
| 9.  | Document de travail sur les systèmes de contrôle des exportations alimentaires   | CX/FICS 00/9       |
| 10. | Autres questions et travaux futurs   |                    |
| 11. | Date et lieu de la prochaine session   |                    |
| 12. | Adoption du rapport  |                    |

*Les délégués sont priés de bien vouloir apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués car seul un nombre limité d'exemplaires sera disponible sur place.*

## NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour (CX/FICS 00/1):** Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

**Point 2 de l'ordre du jour - Questions soumises par d'autres Comités du Codex (CX/FICS 00/2):** Il s'agit d'un document d'information établi par le Secrétariat du Codex sur des questions intéressant le Comité soumises et/ou étudiées par d'autres Comités du Codex.

**Point 3 de l'ordre du jour - Projet de directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats (CX/FICS 00/3):** À sa huitième session, le CCFICS a décidé de transmettre l'avant-projet de directives au Comité exécutif à sa quarante-septième session pour adoption à l'étape 5. Le Comité a en outre décidé qu'un groupe de rédaction, sous la direction de l'Australie, étudierait les observations formulées au cours des débats à la huitième session du CCFICS, ainsi que les observations présentées à l'étape 6 après l'adoption par le Comité exécutif, afin d'examiner un texte amendé à la présente session du Comité (ALINORM 01/30, par. 48 et 49 et Annexe II).

À sa quarante-septième session, le Comité exécutif a adopté l'avant-projet de directives à l'étape 5 (ALINORM 01/3, Annexe IV) et des observations ont ensuite été demandées à l'étape 6 sous couvert de la lettre circulaire CL 2000/15-GEN (juillet 2000), la date limite pour l'envoi des observations étant fixée au 15 septembre 2000. Les observations présentées à l'étape 6 figurent dans le document CX/FICS 00/3-Add.1.

**Point 4 de l'ordre du jour - Avant-projet de directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires (CX/FICS 00/4):** À sa huitième session, le CCFICS est convenu qu'une première révision de l'avant-projet de directives serait préparée par le Secrétariat pour être ensuite examinée par un groupe de rédaction. Le Comité a en outre décidé qu'après examen par le groupe de rédaction, les directives seraient distribuées pour observations à l'étape 3 et pour examen lors de la session actuelle (ALINORM 01/30, par. 30-32). Les observations présentées à l'étape 3 figurent dans le document CX/FICS 00/4-Add.1.

**Point 5 de l'ordre du jour - Avant-projet de directives sur l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de qualité afin de satisfaire aux exigences spécifiées relatives aux aliments (CX/FICS 00/5):** À sa huitième session, le CCFICS est convenu qu'un groupe de rédaction, sous la direction de l'Australie, préparerait une révision révisée des directives pour distribution et observations à l'étape 3 avant la présente session (ALINORM 01/30, par. 60). Les observations présentées à l'étape 3 figurent dans le document CX/FICS 00/5-Add.1.

**Point 6 de l'ordre du jour - Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (CX/FICS 00/6):** À sa huitième session, le CCFICS a demandé à un groupe de travail placé sous la direction de la Nouvelle-Zélande de poursuivre l'élaboration des directives pour distribution et observations à l'étape 3, avant la présente session. Cette décision a été prise étant entendu que les directives seraient soumises à l'approbation du Comité exécutif à sa quarante-septième session, au titre des nouvelles activités (ALINORM 01/30, par. 65). À sa quarante-septième session, le Comité exécutif a approuvé l'élaboration des directives comme nouvelle activité, et indiqué que le document devrait mettre l'accent sur les besoins des systèmes (ALINORM 01/3, Annexe III). Les observations présentées à l'étape 3 figurent dans le document CX/FICS 00/6-Add.1.

**Point 7 de l'ordre du jour - Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (CX/FICS 00/7):** À sa huitième session, le CCFICS est convenu que cet avant-projet de directives serait élaboré par un groupe de rédaction, sous la direction de l'Australie, pour distribution et observations à l'étape 3 et examen à la session actuelle (ALINORM 01/30, par. 69). Les observations présentées à l'étape 3 figurent dans le document CX/FICS 00/7-Add.1.

**Point 8 de l'ordre du jour - Document de travail sur des directives pour la gestion des risques dans les situations d'urgence relatives au contrôle des aliments affectant le commerce international (CX/FICS 00/8):** À sa huitième session, le CCFICS a accepté l'offre de l'Australie de préparer un document de travail pour examen à la présente session, lequel traiterait du caractère approprié des textes pertinents du Codex et présenterait les problèmes rencontrés dans les situations d'urgence en matière de contrôle alimentaire (ALINORM 01/30, par. 72).

**Point 9 de l'ordre du jour - Document de travail sur les systèmes de contrôle des exportations alimentaires (CX/FICS 00/9):** À sa huitième session, le CCFICS est convenu qu'à sa présente session, le Maroc présenterait pour examen un document sur la nécessité de directives concernant les systèmes de contrôle des exportations alimentaires (ALINORM 01/30, par. 75).

**Point 10 de l'ordre du jour - Autres questions et travaux futurs:** D'autres questions et propositions de travaux futurs seront examinées.

**Point 11 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine session:** Le Président proposera les dates et le lieu provisoires de la prochaine session, sous réserve de consultations entre le Secrétariat du Codex et le Secrétariat australien.

**Point 12 de l'ordre du jour - Adoption du rapport:** Le Comité adoptera le rapport de sa neuvième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.